

Communiqué de Presse

Lancement de la démarche de Service Express Régional Métropolitain (SERM) Lyonnais



L'ensemble des partenaires déjà impliqué dans les projets de mobilités du territoire lyonnais franchit un nouveau cap avec le lancement du Service Express Régional Métropolitain (SERM).

Aujourd'hui s'inscrire dans cette démarche c'est faire le choix d'accélérer les projets engagés pour offrir des services plus fréquents, encore mieux coordonnés et surtout, de simplifier le parcours des usagers. L'interconnexion des transports collectifs devra notamment être accompagnée d'une tarification multi-réseaux adaptée et d'une information voyageur lisible.

Le SERM s'appuiera sur une offre périurbaine de train renforcée (avec des trains tous les ¼ d'heure aux heures de pointe, plus tôt le matin et plus tard le soir et des trains supplémentaires le reste de la journée), mieux connectée aux différents réseaux de cars, bus ou encore au vélo, à la marche, au covoiturage.

L'ambition est d'améliorer en priorité les mobilités du quotidien pour un développement équilibré du territoire et respectueux de l'environnement. C'est pourquoi cette démarche partenariale est fondamentale et structurante, elle sera la clé de notre succès.

Le service express régional métropolitain lyonnais un développement multipolaire

Le projet de SERM lyonnais s'inscrit dans la continuité des projets de mobilités déjà initiés sur le périmètre de l'aire lyonnaise. Depuis plusieurs années, **des efforts majeurs ont été entrepris pour renforcer l'ensemble des modes de transport, qu'ils soient ferroviaires, routiers (cars, bus), guidés (tramway et métro) ou actifs**. L'objectif est double : améliorer l'existant et accroître l'offre afin de répondre aux enjeux de mobilité durable et de qualité de service.

Le SERM devra permettre de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, conforter les différentes polarités de l'aire urbaine, en prenant en compte la diversité des territoires, renforcer le maillage et l'articulation des offres de transport, pour les rendre plus attractives et faciliter le parcours des usagers.

Sur le volet ferroviaire, colonne vertébrale du SERM, le chantier est initié depuis plusieurs années et comprend plusieurs axes. Dans un premier temps l'accent a été mis sur une amélioration de la fiabilité du réseau, sa régularité, la ponctualité et l'acquisition et la modernisation de trains. Dans un second temps les chantiers sur les infrastructures permettront une optimisation de l'exploitation et l'extension du réseau ou encore l'ouverture de nouvelles haltes telles que celles de Portes du Dauphiné et Reventin-Vaugris.

L'ambition est de disposer d'une offre ferroviaire fiable, adaptée à la fréquentation, fonctionnant sur une amplitude de service étendue de 5h à 23h, avec des fréquences accrues en heure de pointe : un train tous les 1/4h pour les liaisons omnibus en première couronne, un train toutes les 1/2h pour les liaisons reliant les gares de deuxième couronne aux gares centrales. Une première étape consistera à offrir une desserte régulière tout au long de la journée, avec des trains toutes les 30 minutes en heures creuses.

D'autres modes de transport collectifs à haut niveau de service viendront compléter cette offre ferroviaire, dont plusieurs projets d'ores et déjà en cours.

C'est notamment le cas de liaisons dans le Val de Saône comme celle reliant Trévoux à Lyon et celle entre Lyon et Villefranche-sur-Saône. Ou encore depuis les Monts du lyonnais avec celle entre Saint-Martin-en-Haut et Lyon, ou celle reliant Mornant à Saint-Genis-Laval. Ce sont aussi des projets dans l'est lyonnais avec le tramway Crémieu, Meyzieu, Lyon ou encore la liaison Vaulx-en-Velin aéroport de Saint-Exupéry. Mais également dans le sud pour la liaison Givors-Vénissieux.

La mission de préfiguration du projet de SERM s'appuiera sur les stratégies et schémas de mobilités des territoires approuvés ou en cours. L'ambition est de définir une vision globale et cohérente pour l'ensemble du bassin de vie lyonnais, marqué par sa multipolarité. Le projet nécessitera des aménagements importants et complexes, notamment autour de l'étoile ferroviaire lyonnaise qui seront réalisés par étapes successives.

Le projet de SERM permettra d'améliorer la connexion entre les réseaux de transport collectif urbains et interurbains et leur accessibilité par tous les modes actifs (vélo, marche, etc.). Des pôles d'échanges mieux équipés et aménagés garantiront un accès fluide aux transports locaux et nationaux. Enfin, une tarification adaptée à ces évolutions, associée à une information « voyageur » renforcée pour simplifier le parcours des usagers.

Le coût de cette phase de préfiguration du SERM est estimé à **2 457 500 € HT**. Elle identifiera les sauts d'offre et de services, le programme d'investissement correspondant, le plan de financement et la gouvernance pour sa réalisation. Elle est financée par les partenaires suivants :

- **État 50 % : 1 128 750 €**
- **Région Auvergne-Rhône-Alpes 25 % : 614 375 €**
- **Sytral Mobilités 13.3 % : 325 937 €**
- **Métropole de Lyon 11.7 % : 288 438 €**

Accélérer les projets de mobilités du quotidien en Auvergne-Rhône-Alpes

Les Services Express Régionaux Métropolitains (SERM)

Le 27 décembre 2023, la loi sur les Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) a été promulguée, pour accélérer le développement coordonné des transports collectifs dans les grandes aires urbaines.

Ces services visent ainsi la complémentarité des modes de transports, pour offrir aux usagers des services performants et bien maillés. Ils s'appuient sur le renforcement des dessertes ferroviaires périurbaines, colonnes vertébrales des projets, les gares du réseau, mais également, sur les transports collectifs routiers à haut niveau de service, le covoiturage, les voies vélo et l'ensemble des services offerts aux usagers.

Le territoire régional rassemble à lui seul six aires métropolitaines (Chambéry, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Saint-Étienne et le Franco-genevois) pouvant répondre aux conditions de mise en œuvre de Services Express Régionaux Métropolitains (soit 6 des 26 projets labellisés au niveau national).

Les services de l'État impulsent et accompagnent les projets de SERM. Sur le volet financier, l'État finance 147 millions d'euros pour la phase d'émergence des SERM via le volet mobilités 2023-2027 du Contrat de Projet État Région. Sur le volet technique, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) contribue aux échanges. En lien avec le Ministère des Transports, elle apporte les précisions méthodologiques et facilite l'avancée du futur dossier de demande de statut SERM.

Pour la Région, il n'y a pas de territoire prioritaire, l'enjeu est un développement équilibré d'Auvergne-Rhône-Alpes. Elle considère ces six projets avec la même attention et la même priorité. Ils font, à ce titre, partie intégrante de sa stratégie régionale « *Mobilités positives du quotidien, Cap sur 2035* » adoptée en décembre 2023 et qui s'appuie notamment sur un choc d'offres des dessertes de cars et de trains. Ce même objectif conduit la Région à veiller à l'articulation entre ces projets de SERM et les autres dessertes régionales notamment entre les aires urbaines de la région.



Source : ministère de l'aménagement du territoire de la décentralisation

Ces projets sont également essentiels pour améliorer la qualité des transports du quotidien, réduire la pollution de l'air, décarboner les mobilités, promouvoir un développement territorial équilibré et répondre aux défis du changement climatique. Ils s'inscrivent pleinement dans les objectifs d'aménagement du territoire porté par l'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes et déclinés dans les documents locaux de planification.

De même une nouvelle gouvernance sera instaurée afin de coordonner efficacement les maîtrises d'ouvrage, garantir les interfaces entre les réseaux et les services en cohérence avec les projets d'aménagement.

L'un des enjeux majeurs des démarches SERM est de réussir la co-construction du déploiement de l'offre de mobilité, en intégrant les besoins de financements des infrastructures, des équipements, du matériel roulant et de l'exploitation des services.

Grâce à la démarche engagée par la Région et les acteurs de chaque territoire, ces six projets de SERM ont obtenu à l'été 2024 la labellisation par l'État, une étape cruciale avant le lancement des études de préfiguration.

À cette occasion, le ministre des Transports a autorisé le recours à la Société des grands projets (SGP) pour mener les études de préfiguration conjointement avec SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions, en partenariat avec les acteurs locaux de chacun des projets.

Cette nouvelle étape, conduira au dépôt d'un dossier d'obtention du statut de SERM auprès du ministère des transports pour chacun des six projets.

« Les démarches de service express régionaux métropolitains constituent des opportunités de mise en cohérence et d'accélération des projets de mobilités du quotidien. Dans le cadre de ces démarches, l'État soutient le déploiement d'une offre multimodale de transports collectifs en cohérence avec le développement urbain et le désenclavement des territoires périurbains et ruraux tout en luttant contre l'étalement urbain, dans une logique de sobriété foncière. L'État accompagne financièrement et techniquement les phases d'élaboration des 6 services express régionaux métropolitains labellisés en région Auvergne-Rhône-Alpes. Depuis plusieurs années, l'État cofinance les études et travaux relatifs à l'étoile ferroviaire de Lyon qui constituera la colonne vertébrale du service express régional métropolitain, en s'appuyant en particulier sur les grands projets ferroviaires structurants pour le développement concomitant des circulations fret et des dessertes voyageurs. »

Fabienne BUCCIO, préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète du Rhône.

« La Région se félicite de la dynamique partenariale instaurée pour ce projet qui témoigne de la volonté collective de le concrétiser. Favoriser la complémentarité entre les modes, simplifier le parcours usagers et desservir l'ensemble des territoires sont au cœur de nos préoccupations. Ces principes fondamentaux qui structurent également notre politique régionale en matière de mobilités adoptée en décembre 2023 « Mobilités positives du quotidien. Cap 2035 » sont les clés de la réussite de ce projet. Les enjeux de financement sont colossaux et ils feront partie des débats de la conférence nationale sur le financement des mobilités. Lors de ce rendez-vous majeur, la Région prendra toute sa part pour porter les besoins et les attentes des territoires ».

Frédéric AGUILERA Vice-président chargé des transports de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

« La mission de préfiguration du SERM de la Région métropolitaine lyonnaise va permettre de mettre en cohérence des projets ferroviaires jusqu'ici étudiés séparément, selon une logique servicielle d'ensemble incluant des cars express, du covoiturage, des liaisons cyclables, une tarification intégrée et des pôles d'échanges multimodaux. Cette mission doit conforter et accélérer la réalisation des investissements qui font défaut depuis plus de 20 ans à l'étoile ferroviaire lyonnaise, pour qu'elle devienne l'ossature du SERM. La Métropole de Lyon et SYTRAL Mobilités seront forces de proposition en ce sens, en souhaitant que les priorités déjà bien connues se concrétisent. Cela supposera de résoudre l'équation du financement, qui reste à ce jour à plusieurs inconnues »

Jean-Charles KOHLHAAS 1^{er} Vice-Président de SYTRAL Mobilités, Vice-Président de la Métropole de Lyon.

« SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions se réjouissent de la belle dynamique des SERM en Région Auvergne-Rhône Alpes, et notamment dans l'agglomération lyonnaise, bassin de vie couvrant 3,7 millions d'habitants. Nous investissons régulièrement sur les infrastructures, réseau et gares, en réalisant des travaux de modernisation et de régénération pour asseoir notre performance et garantir notre robustesse sur le long terme. Une étude Radar est en cours, sur une centaine de gares, afin de déterminer les aménagements à réaliser pour accompagner le développement des services SERM en sécurité et qualité et faire de nos gares des pôles d'échanges qualitatifs, adaptés aux besoins actuels et futurs de nos clients. Par ailleurs, des études majeures sont en cours sur l'étoile ferroviaire de Lyon, avec par exemple des études poussées sur la mise à 4 voies entre Saint Fons et Grenay. Ces éléments constituent des briques stratégiques pour optimiser l'usage du réseau et surtout renforcer l'intermodalité. En lien avec l'Etat et les collectivités engagées, nos équipes sont mobilisées pour garantir dans les SERM une grande qualité de service, et des connexions plus nombreuses et plus fluides avec tous les modes de transport »

Sandrine AZEMARD, Directrice Régionale des Gares AURA & BFC, SNCF Gares & Connexions et Béatrice LELOUP, Directrice territoriale Auvergne-Rhône-Alpes, SNCF Réseau.

« La SGP se réjouit de la confiance accordée par l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et SYTRAL Mobilités, avec lesquels elle construit, depuis plusieurs mois, les premières étapes de ce projet de SERM, essentiel pour les habitants du bassin de vie lyonnais. L'ouverture de la phase de préfiguration traduit notre engagement collectif, qui rendra possible une action publique renouvelée et efficace pour le déploiement de solutions concrètes pour améliorer les services de transport rendus aux usagers. En capitalisant sur les démarches et études engagées, tant sur l'étoile ferroviaire lyonnaise qu'au regard des autres modes de transports, ce travail partenarial visera la définition d'une ambition de service multimodale, phasée, cohérente et adaptée aux besoins des habitants, tenant compte des grands projets nécessaires au renforcement de la desserte ferroviaire. Il portera également ainsi que sur les modalités de financement du projet et l'organisation de la gouvernance pour mettre en œuvre cette ambition de service. » **Jean-François MONTEILS,** président du directoire de la Société des grands projets.